

PARALYMPIQUES :

Les athlètes moins valides peuvent eux aussi prendre à des compétitions de tir à l'arc.
A cette fin, la FITA travaille afin de mettre en place des directives bien spécifiques.
Voici ci-après les grandes lignes actuellement d'application en attendant ces directives. :

1-Types d'athlètes :

- a) **Standing** déficients moteurs debout
- b) **Wheel chair** déficients moteurs assis en chaise roulante
- c) **Blinds** Non-voyants

2- Classification :

Les athlètes sont classifiés dans des catégories bien spécifiques suivant leur handicap.
Cette classification est faite par trois « classificateurs » les athlètes reçoivent une carte mentionnant la catégorie dans laquelle ils peuvent concourir. Un manuel est en préparation par la FITA.

a) Standing Man ou **Standing Women** = moins valides qui tiennent en station debout soit avec ou sans aide ou qui utilisent une aide à la décoche



Athlète debout avec soutien (tabouret)



Athlète debout avec soutien sous le pied

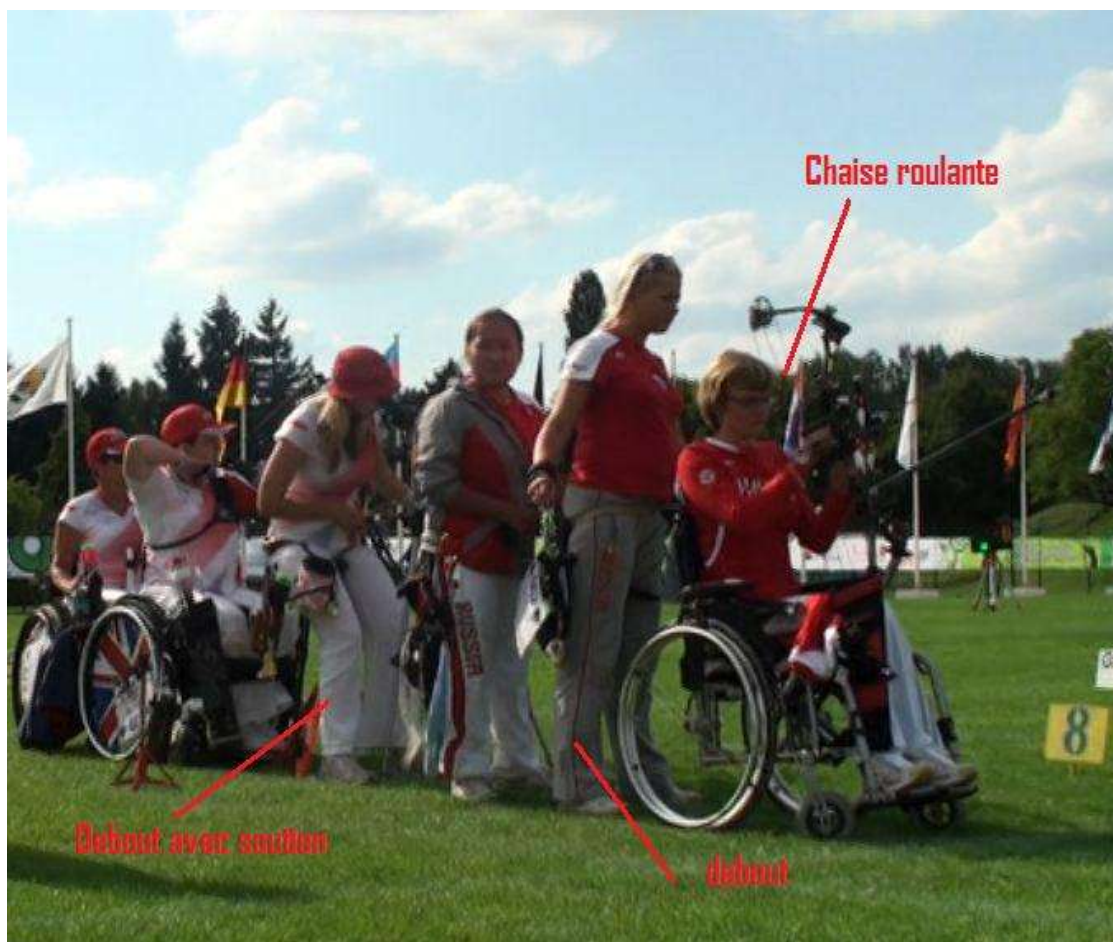


Athlète debout amputé.



Bras artificiel

b)Wheel chair Men ou Wheel chair Women = athlètes en chaise roulante ou assis :



c)Blinds = déficients visuels



3-Distances de tir

Lors du championnat d'Europe paralympiques 2010 hormis les non-voyants, les athlètes ont tous tiré la distance de 70 M sur blason de 122 Cm.

Les déficients visuels ont tirés sur un blason de 122 Cm à la distance de 60 M. A noter que pour une FITA 4 distances ceux – ci tirent toujours la même distance, mais le diamètre du blason change pour chaque distance (ex : ils restent toujours à la même distance, mais en fonction de la distance tirée, ils auront un blason différent pour 90 M ils seront à 60 M avec un blason de 80 Cm, mais pour la distance de 50 M, ils seront toujours à 60 M, mais cette fois avec un blason de 60 Cm)

4- équipement :

Ces archers de par leurs déficiences doivent le plus souvent avoir recours à divers moyens leur permettant une position stable et confortable pour le tir.

Dans ce cas, certaines règles s'imposent :

a) Chaise roulante Wheel Chair ou assis :

Les dimensions de l'emplacement au sol sont de 80 cm de longueur et 60 Cm en largeur



La hauteur du dossier ne peut être inférieure à 10 cm par rapport aux aisselles de l'athlète.



Dans le cas où un archer n'est pas en chaise roulante, mais tire en position assise, les dimensions du siège mesurées avec l'archer assis ne peuvent excéder 60 cm x 60 cm.



b-)Standing

Pour tout archer se tenant en station debout, mais ayant recours à un soutien, les dimensions mesurées avec l'archer en position de tir sont également de 60 cm x 60 cm



c-)Blinds :

Les déficients visuels doivent tous tirer avec un bandeau sur les yeux qu'ils soient déficients totalement ou non



Ils utilisent un appareil leur permettant la visée.
Equipement placé sur la ligne de tir.
Ils restent sur la ligne de tir en permanence.





La main d'arc vient en contact avec le système de visée, mais celui – ci ne peut en aucun cas être saisi entre les doigts.



Tir en équipes :

Les archers peuvent également tirer en équipe de trois



Lorsque un des archers a terminé son tir, il doit en avertir les autres membres de l'équipe soit par un cri ou par un geste du bras.

Aucune flèche ne peut être sortie du carquois, par un autre membre de l'équipe tant que le signal n'a pas été donné ou tant que le chrono n'est pas lancé.

